

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 4 février 2016

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 h 05, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PÉDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

25 présents : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, CHAPELLE Patrice, LADJAL Mériem, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, SANTIAGO Michel, TORRES Christian, GALLINA Martine, DOMINI Chérifa, MULLER Martine, CORTES Isabelle, MICHEL Christiane, BERNEX Claude, PINET Gérald, TETIENNE-CASANO Corinne, PEPE Virginie, DIDERO Stéphane, GIANNANTONI Jean-Christophe.

5 Absents avec procuration : TRAVERSA Marcel, NOUGUE Alain, LACHAUD Dominique, DINI Manon, REBBADJ Saler.

3 absents : PHILIPPE Louis, DI CESARE Stéphanie, SAADAOUI Amar.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est officiellement ouverte.

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance Madame Mériem LADJAL**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2015

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques particulières à formuler sur ce compte rendu ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité + le groupe Les Républicains, + Monsieur Pinet.

Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur Didero.

Je vous en remercie.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2015 est approuvé à la majorité + le groupe Les Républicains + Monsieur Pinet - Abstention du groupe de Monsieur Didero

Mme le Maire.- Nous allons passer à l'ordre du jour, étant entendu qu'il y a trois questions diverses à la fin.

1/ APPROBATION D'UN RAPPORT ECRIT DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPLA PMA

Rapporteur : Madame Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou des interventions ? (*Aucune remarque n'est formulée*).

Qui est pour ? La majorité + le groupe Les Républicains.

Qui s'abstient ? 'Le groupe de Monsieur Didero.

Qui est contre ? Monsieur Pinet.

Je vous remercie.

**Le rapport n°1 est approuvé à la majorité + le groupe
Les Républicains - Abstention du groupe de Monsieur Didero -
Contre Monsieur Pinet**

2/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Rapporteur : Monsieur René GIORGETTI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*).

Environ 200.000.00 euros de travaux et une mise en sécurité urgente, mon cher René.

M. GIORGETTI.- Je rappelle aux collègues que c'est l'ancien bar central sur le cours qu'on avait acheté en préemption il y a quelques années. On s'est battu avec un marchand de sommeil qui voulait l'acheter à l'époque et nous sommes arrivés à temps.

Mme le Maire.- Exactement, sur notre cours provençal.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°2 est adopté à l'unanimité

3/ CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2016-2018

Rapporteur : Madame Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

La Commission Développement Durable procédera à l'examen des dossiers.

Mme le Maire.- Pour que vous puissiez vous organiser, chers collègues, la Commission Développement Durable se réunira le 25 février à 9 heures, vous aurez bien sûr les convocations. Comme vous venez de le sentir, ce sont des réajustements que nous faisons à partir des évaluations faites.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°3 est adopté à l'unanimité

4/ ADOPTION DES DROITS D'INSCRIPTION ET DES PRIX DU 55^{ème} SALON MEDITERRANEEN DES ARTS PLASTIQUES

Rapporteur : M. Patrice CHAPELLE (*Lecture du rapport*)

Ca reste inchangé par rapport aux années précédentes.

Mme le Maire.- C'est une obligation annuelle et effectivement il n'y a aucun changement. Merci, Monsieur l'adjoint à la culture.

Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ?

M. BERNEX.- La remise des prix se fait le dernier jour ?

Mme le Maire.- Non, en général elle se fait à l'ouverture.

M. BERNEX.- Merci.

Mme le Maire.- Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité

5/ CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS NON DOMICILIES SUR LA COMMUNE

Rapporteur : Mme Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité

6/ MODIFICATION DU PROGRAMME PLURI ANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE POUR SELECTION PROFESSIONNELLE

Rapporteur : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Je pense que ce sera la dernière année où cette loi s'appliquera, je ne sais pas si elle va être prorogée ou pas. En tout cas 1 agent peut y prétendre cette année, c'est possible pour elle, donc je vous propose que nous accédions à cette possibilité de titulariser cette agent contractuelle.

Y a-t-il des demandes de précision ?

Mme PEPE.- C'est pour quel poste ?

Mme le Maire.- C'est le poste à la citoyenneté, festivités, cadre A. On l'avait fait pour l'autre responsable de ces services quand c'était possible, maintenant ça vient à son tour.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°6 est adopté à l'unanimité

7/ CREATIONS D'EMPLOIS

Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de la Politique de la Ville, conformément aux besoins que nous avons

dans les services pour pouvoir travailler ces questions, cela s'appelle une « création d'emplois », nous en avons déjà parlé lors d'un précédent Conseil Municipal, parce que ça s'appelle comme cela, mais ce n'est pas une création puisqu'on les a déjà, notamment le premier poste qui est le chef de projet Politique de la Ville. Cela fait presque 30 ans que l'on crée ce poste quand on doit à nouveau le créer, mais en fait c'est un renouvellement à temps complet.

Par contre, étant donné que nous émargeons à l'ANRU maintenant, notamment dans les Quartiers Prioritaires d'Intérêt National qui sont les Aigues Douces et la Lègue, nous avons obtenu, et c'est nouveau, un temps complet pour un emploi. Etant donné que vous avez vu que notre contrat de rénovation urbaine s'appuie sur plusieurs piliers dont le développement économique et le tourisme, nous avons la possibilité d'accueillir chez nous un emploi de chargé de mission rémunéré par l'ANRU. Donc nous accueillons cette possibilité de vraie création de poste pour la Commune de Port de Bouc avec grand plaisir.

Des demandes d'intervention ou des remarques ?

Mme PEPE.- Je suppose que c'est la personne que vous avez présentée lors des vœux ?

Mme le Maire.- Oui, aux vœux des commerçants.

Mme PEPE.- Elle est déjà en poste ou pas ?

Mme le Maire.- Oui, elle est arrivée le 1^{er} février.

Mme PEPE.- Comment se fait-il que l'on délibère maintenant ?

Mme le Maire.- C'est classique, c'est normal, ce n'est pas la peine de le faire commencer le 5, on le fait commencer le 1^{er} comme cela il a son mois complet. Je crois que nous étions d'accord au niveau de la majorité, même si vous votez tous contre c'est Ok pour nous, donc voilà.

Mme PEPE.- C'est cavalier...

Mme le Maire.- Non, ce n'est pas cavalier de payer quatre jours de plus un employé dont on a véritablement besoin et qui a déjà commencé à prendre connaissance des dossiers auparavant. Il a donné quelques jours non payés à la Mairie de Port de Bouc, donc ce n'est pas cavalier du tout. Je récuse cela.

Je vais vous demander votre avis, mais si vous n'êtes pas d'accord ça passera quand même, c'est comme cela... **(Brouhaha)**
...

Qui est pour ? La majorité + le groupe de Monsieur Didero.

Qui est contre ? Le groupe Les Républicains + Monsieur Pinet.

Je vous remercie.

Le rapport n°7 est adopté à la majorité + le groupe de Mr Didero - Contre le groupe Les Républicains + Mr Pinet

8/ TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

Rapporteur : M. Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Je vous demande expressément de bien vous en rappeler parce que je sais qu'il y a une question diverse à ce sujet. Nous sommes en train de transformer des emplois, ce sont des emplois existants. Suite à la CAP qui a validé la montée en grade il y a donc changement de leur positionnement au sein de l'organigramme de la municipalité.

Remarque formulée par le Maire, je vous propose d'adopter ce rapport.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité

9/ REGLEMENT « PRETS DE SALLES »

Rapporteur : M. Patrick GUIRAMAND (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. DIDERO.- Merci. La question de responsabiliser les gens c'est parfait, la question du règlement intérieur plus pointilleux c'est parfait également, le fait que ce soit gratuit c'est une bonne chose aussi, le seul point qui me gêne c'est la question du fait que les associations doivent avoir une existence de plus de deux ans. Pourquoi mettre une restriction ? Je vais prendre simplement un exemple ; sur des projets de construction ou autre sur la ville, admettons au niveau du futur collègue -je prends cet exemple parce que ça va être un équipement majeur-, imaginez que vous avez une association de riverains qui se crée au dernier moment et qui peut contester tel ou tel projet, l'association n'a pas deux ans, ça voudrait dire que l'on ne prêterait pas la salle à cette association créée ponctuellement ?

Mme le Maire.- Après c'est une façon d'expliquer la conception de la municipalité dans son rapport avec une association. Une association ne se crée pas sur le moment, ce n'est pas une impulsion sur le moment, normalement quand on veut créer une association c'est que l'on veut avoir une activité durable, que l'on veut avoir des projets, que l'on a un but. Ce dont vous me parlez ce n'est pas une association, c'est une intervention citoyenne. Je vous l'ai déjà expliqué à maintes reprises, lorsque des citoyens ont besoin de rencontrer leurs élus pour discuter ce sont les élus qui viennent dans la salle, il n'y a pas besoin de demander une salle, on vient et on discute. Il n'y a aucun souci. Cela c'est de l'activité citoyenne et non pas de l'activité associative dans le sens du terme.

M. BERNEX.- Au niveau des associations, vous savez qu'au départ ce sont des gens qui, en général, n'ont pas beaucoup de moyens, etc. Ils ont besoin de se rassembler, de se réunir, etc. et pour exister il leur faut des lieux, et s'il y en a à la Mairie ça peut rendre service. Etant donné que si dans les deux premières années ils ne peuvent pas se réunir ou quoi que ce soit, cela les empêche d'évoluer ou de faire voir ce qu'ils ont envie de faire voir ou de partager avec les Port de Boucains.

Mme le Maire.- C'est votre appréciation. Nous, nous sommes plutôt inquiets de savoir que de nombreuses associations très anciennes sur la ville n'ont toujours pas de locaux parce que nous n'en n'avons pas. Des associations qui existent depuis fort longtemps sur la ville ne disposent pas de locaux non plus parce que la Ville n'en n'a pas, sinon elle passerait des conventions pour pouvoir leur mettre un local à disposition. Vous, vous êtes sur les nouvelles créations, nous, nous en sommes déjà à satisfaire celles qui existent déjà, et c'est compliqué, même pour le prêt de salles. Il y a une réunion annuelle pour le prêt de salles pour que tout le monde puisse s'y retrouver, parce qu'un moyen de faire vivre une association c'est de ne pas lui faire payer un lieu. Donc ce sont déjà des moyens mis en place par la municipalité.

Au sujet du règlement en lui-même y a t-il d'autres remarques ou demandes d'intervention ?

Qui est pour ? La majorité + le groupe Les Républicains.

Qui s'abstient ? Monsieur Pinet.

Qui est contre ? Le groupe de Monsieur Didero.

Je vous remercie.

**Le rapport n°9 est adopté à la majorité + le groupe Les
Républicains - Abstention de Monsieur Pinet - Contre le groupe
de Monsieur Didero**

**10/ APPEL A PROJET : « PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-
2020 (PI 4E)**

Rapporteur : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

C'est un autre programme d'excellence.

Est-ce que nous sommes d'accord pour répondre à cet appel à projet ? Je ne vous refais pas l'histoire de notre pôle multimodal de la gare, nous avons déjà parlé plusieurs fois de ce programme, en tout cas de ce projet si on arrive à obtenir d'être accompagnés.

Mme PEPE.- On donnera une réponse favorable, mais ça commencerait quand ?

Mme le Maire.- Il faut déjà réussir, là c'est un appel à projet, je vous demande votre avis pour savoir si nous sommes d'accord pour y répondre.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°10 est adopté à l'unanimité

Mme le Maire.- Les Services, vous êtes déjà à pieds d'œuvre, maintenant vous passez à la vitesse supérieure. Merci.

**11/ CESSION PAR LA COMMUNE DE TERRAINS COMMUNAUX SIS LES BERGES
DU CANAL**

Rapporteur : Mme Béatrice GIOVANELLI

Je pense que tous les conseillers municipaux ont lu cette délibération, donc je ne vais pas vous la relire, mais si certains le veulent je le ferai.

Est-ce que des personnes veulent que je lise cette délibération ? Non. Je vous remercie.

Mme le Maire.- Nous considérons que la délibération a été lue.

Mme GIOVANELLI.- Les occupants concernés par les premières cessions, ainsi que les conditions et les caractéristiques de vente, sont précisés dans le tableau ci-annexé. Je pense que vous l'avez tous lu. Cela concerne trois terrains dont deux sont occupés par des habitations, et un par un garage.

Concernant le garage il s'agit de Monsieur Eric GIRES.

Concernant les habitations il s'agit de Monsieur François RODRIGUEZ, de Monsieur Ségura ALLARCON, et de Mademoiselle BOTEDA.

Mme le Maire.- Très bien.

M. BERNEX.- De façon un peu plus large, au niveau des Berges du Canal actuellement il se fait des constructions et il s'est passé une chose un peu invraisemblable, il y a une personne...

Mme le Maire.- Monsieur Bernex, on parle de l'achat par trois de nos concitoyens, est-ce que vous êtes pour cet achat pour ces concitoyens, ou pas. C'est là-dessus que je veux que vous vous exprimiez. Il n'y a pas d'ouverture de débat sur les Berges du Canal, ce n'est pas le lieu, vous n'avez pas demandé une question diverse. Est-ce que c'est sur les trois achats, Monsieur Bernex ?

M. BERNEX.- Non.

Mme le Maire.- Alors il n'y a pas de questions.

Avez-vous des commentaires ou des remarques à formuler sur ces trois achats ? Non.

Qui est pour ? La majorité + le groupe Les Républicains + Monsieur Pinet.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur Didero.

Je vous remercie.

Le rapport n°11 est adopté à la majorité + le groupe Les Républicains + Monsieur Pinet - Abstention du groupe de Monsieur Didero

Mme le Maire.- L'ordre du jour du Conseil Municipal est clos. Nous passons aux questions diverses.

Questions diverses

Mme le Maire.- Je ne sais pas laquelle prendre en premier puisqu'elles sont arrivées en même temps, par ordre d'enregistrement, Monsieur Didero. La première question est posée par Madame Tétienne.

Mme TETIENNE-CASANO.- « C'est en ma qualité de présidente des parents d'élèves indépendants du collège Paul Eluard, et en ma qualité de conseillère municipale, que je vous interpelle sur la question du stationnement et de la sécurité aux abords du collège Paul Eluard.

A titre d'exemple, certaines personnes stationnent de manière anarchique devant l'établissement, empêchant le bus scolaire de se garer et de manœuvrer correctement sur un espace qui lui est réservé.

Par conséquent, il est déjà arrivé que le chauffeur de bus ne puisse pas assurer le ramassage scolaire et parte.

J'attire votre attention sur le fait que de très nombreux parents d'élèves m'ont sollicitée sur ce sujet. Visiblement le chef d'établissement a également la police municipale concernant cette problématique ».

Mme le Maire.- Tout à fait. Madame SEGURA, à la fin du dernier semestre 2015, à la rentrée, nous a sollicités de façon à pouvoir venir les aider. Cette question est une question récurrente aux abords du collège Paul Eluard. Dans la précédente mandature c'était notre conseiller municipal, Monsieur XENIDES qui siégeait au Conseil d'Administration du collège, qui avait fait remonter cette préoccupation. A l'issue de cela un travail partenarial avec le collège avait été mis en place pour essayer d'imaginer des solutions pour essayer d'améliorer, avec les compétences qui sont dévolues à la municipalité, les aménagements à réaliser afin de permettre d'augmenter l'envie d'être citoyen de la part des parents d'élèves. C'est toujours le même problème, qui vient se garer de façon anarchique devant l'entrée d'un collège ? Les parents. Donc permettez-moi de vous dire que premièrement nous avons besoin des associations de parents d'élèves pour essayer de concerter les parents.

Deuxièmement, en termes d'aménagement nous avons à nouveau goudronné tout le rond-point en y mettant une signalisation bien visible, vous me l'accordez et je vous en remercie, indiquant qu'il ne faut pas stationner. Nous avons aussi retracé le parking en contrebas pour essayer de faire en sorte que dès qu'une voiture se gare, elle se gare bien dans les limites des bandes de son emplacement. Parce que quand l'absence d'emplacements parfois on a plutôt tendance à être large dans l'utilisation de l'espace pour essayer de rentrer plus de voitures. Ceci a donc été réalisé, mais on s'est rendu compte que la génération spontanée de citoyenneté n'existant pas... Je

fais une digression parce que je ne sais pas si l'ensemble du Conseil Municipal est au courant, depuis que nous sommes en CISPD : Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, un des chapitres que nous avons présenté stipule que nous devons articuler notre action avec la police nationale. Vous pouvez le constater, la police municipale, puisque la municipalité a comme obligation d'aménager et d'équiper les écoles... Non, René, je ne ferai pas de digression sur Marseille pour expliquer que certains endroits sont moins bien dotés que d'autres... nous nous occupons donc des abords des écoles élémentaires et maternelles, vous voyez régulièrement les policiers municipaux faire la circulation et la sécurité. C'est la police nationale pour les abords des collèges et des lycées. La difficulté, on revient sur notre bataille, les 2 200 pétitions que nous avons fait signer ensemble dans la ville pour obtenir les effectifs de la police nationale, donc nous avons préservé notre commissariat subdivisionnaire, et le ministère de l'intérieur s'est engagé auprès de Monsieur le Commissaire et de moi-même pour que les effectifs à 4 soient rétablis. Pour l'instant nous n'avons rien vu venir. C'est pour cela que j'ai appelé de tous mes vœux à cette vigilance citoyenne pour réactiver cette demande de présence de ce service public-là. C'est la raison pour laquelle ce service public est dans de grandes difficultés d'effectifs, nous sommes souvent amenés à être appelés par notamment Madame la principale mais par d'autres aussi, pour essayer de nous substituer à la police nationale, et de venir en aide à la circulation. Nous avons pu répondre positivement 5 fois depuis la rentrée. Donc dès que nous pouvons répondre présents, c'est volontiers, mais c'est assez limité parce que, pendant que nous faisons ce que la police nationale ne fait pas, nous ne faisons pas ce que nous avons à faire, parce que dans la charge de service de la police municipale il y a quand même un emploi du temps organisé.

Donc à la suite de l'interpellation de Madame SEGURA, de votre association de parents d'élèves et en votre nom de conseillère municipale, j'ai demandé à la police municipale d'envisager une petite et légère réorganisation parce qu'on ne va pas se substituer à la police nationale, pour essayer d'apporter une petite présence pour essayer de réenclencher des bonnes habitudes.

Mme TETIENNE-CASANO.- Le mercredi midi c'est affreux.

Mme le Maire.- On le signalera, Edith tu le notes s'il te plait, de façon à essayer de réenclencher une attitude citoyenne. Je ne saurais que trop vous solliciter pour que vous ayez vous aussi, en tant que représentants des parents d'élèves, des actions de citoyenneté. En cas de besoin vous le savez, nous avons été mobilisés sur les écoles élémentaires et maternelles, sous couvert de notre adjointe à l'éducation, Madame Malaret, vous pouvez aussi nous mobiliser pour expliquer qu'il faut avoir conscience qu'on ne vient pas chercher que son propre enfant.

De plus, nous allons valider une programmation Politique de la Ville au sein de laquelle nous mettons en place des projets avec nos partenaires, notamment pour ce qui concerne le collège Paul Eluard ; je pense aux centres sociaux Tichadou et Brel, les deux centres sociaux qui accompagnent cet établissement du collège, pour la mise en place de Pédibus supplémentaires à celui de Tichadou. C'est-à-dire des circuits prioritairement vers les écoles élémentaires et les maternelles parce que c'est la compétence des mairies. Ce projet s'appellera « sur les chemins de l'école ». Vous comprenez qu'à Port de Bouc on veut passer à l'ère du développement durable après avoir autant souffert de toutes ces pollutions, et d'en souffrir encore, donc d'aller à pieds autant se faire que peut, c'est très bon pour la santé et ça désengorge les problèmes de circulation. On ne va pas tout le temps pouvoir dépenser de l'argent public pour un manque manifeste de citoyenneté, il faut

absolument que nous prenions tous conscience que chacun peut faire un geste, c'est l'effet papillon, le bon geste de l'un plus le bon geste de l'autre, et c'est un bon geste général. Il ne faut pas toujours substituer sa propre responsabilité, il faut l'endosser et faire en sorte que les choses se passent au mieux.

Mme TETIENNE-CASANO.- Merci.

Mme le Maire.- Question n°2, Monsieur Didero.

M. DIDERO.- Merci.

« Ma question est relative à la composition des commissions des finances et d'appels d'offres.

En effet, lors du dernier Conseil Municipal de décembre 2015, le Conseil Municipal a pris acte de la démission de Monsieur PINET du groupe de Madame PEPE pour siéger en élu indépendant. De ce fait, ceci a entraîné la perte de son siège au profit de Madame PEPE.

Concernant la commission d'appels d'offres, c'est Madame MICHEL qui y siège en tant que membre titulaire.

Je ne vois aucune difficulté à voir Madame PEPE siéger à la commission des finances, pas plus que d'y voir Madame MICHEL à celle des appels d'offres.

En revanche, et au regard du principe d'équité et de JUSTE représentativité, et compte tenu de la nouvelle donne (5 élus pour mon groupe et 2 pour celui de Madame PEPE), je demande à pouvoir bénéficier d'une part d'un deuxième élu de mon groupe pour siéger à mes côtés à la commission des finances, ainsi que l'obtention d'un siège de titulaire pour la commission d'appels d'offres.

A défaut d'une telle possibilité, je demande à ce qu'un point soit mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal afin de voter une nouvelle délibération concernant la

représentativité des deux groupes d'opposition au sein des commissions ». Je vous remercie.

Mme le Maire.- J'ai lu votre question plusieurs fois, parce que je n'ai pas compris la nouvelle donne. Quelle est cette nouvelle donne ? Y a-t-il eu une augmentation du nombre d'élus de l'opposition que je n'aurais pas pu observer parce que je n'étais pas là ?

M. DIDERO.- Non, il y a le même nombre d'élus, sauf qu'il y a une nouvelle configuration.

Mme le Maire.- Vous avez vu que mon groupe et moi-même sommes très respectueux de vos divisions, sur-divisions, archi-divisions, etc. Vous êtes tous issus d'une liste commune du second tour des élections municipales, vous formez l'opposition ; vous avez ensuite décidé de vous séparer en deux, j'ai les dates, je pense que nous avons les mêmes. Le 16 novembre 2015, dernier épisode en date, Monsieur PINET veut être non inscrit, il en a le droit, vous avez tous le droit de devenir des non inscrits, vous allez tous perdre vos droits à être un groupe ; c'est-à-dire que plus vous vous divisez et plus vous perdez des droits. Je n'ai déjà pas fait perdre des droits, ne me demandez pas d'en ajouter, il ne faut pas exagérer.

Je suis respectueuse du scrutin, et à partir du moment où vous êtes toujours 8... lorsque Madame FRITCH est partie nous avons accueilli Monsieur GIANNANTONI qui a remplacé Madame FRITCH dans les commissions. Nous avons voulu respecter vos deux groupes qui n'en sont qu'un en fait mais qui sont devenus deux groupes, admettons. Nous avons bien voulu demander à Monsieur Louis PHILIPPE de venir pour nous dans la commission des finances afin que vous ayez deux membres de l'opposition. On va arrêter de modifier le règlement intérieur.

« ...A défaut d'une telle possibilité, je demande à ce qu'un point soit mis à l'ordre du jour du prochain Conseil

Municipal afin de voter une nouvelle délibération concernant la représentativité des deux groupes d'opposition au sein des commissions ». Qui serait **contre** le fait de mettre en place cette question au prochain Conseil Municipal ? **Le groupe de la majorité, les Républicains.**

Qui **s'abstient** ? **Monsieur Pinet.**

Qui est **pour** ? **Le groupe de Monsieur Didero.**

La question diverse est tranchée.

Mme le Maire.- nous passons à la question du groupe Les Républicains.

Mme MICHEL.- Merci. Comment se fait-il qu'après plusieurs sollicitations par courrier en juillet et août, courriers en recommandé + accusé de réception, et oralement à plusieurs reprises au DGS de la Ville, pour obtenir un organigramme de tous les services de la Ville en phase avec l'organisation des services et des salariés en activité affectés à ces services, nous n'avons pas encore réceptionné ce document. Actuellement nous avons un organigramme du Conseil Municipal mais nous n'avons pas d'organigramme des services.

Nous sollicitons également la liste des élus bénéficiant d'une voiture de fonction, la liste des véhicules de service, et de la mise à disposition des téléphones portables.

Mme le Maire.- Concernant la question de l'organigramme, un point vous explique qu'un organigramme est constamment mouvant. A chaque CAP il y a des changements d'échelons, de grades, etc. Le maire est l'employeur, c'est donc moi qui gère les équipes, donc c'est à moi de savoir qui est où et à quel moment. Par contre vous connaissez les responsables de services, et en tant que membre de l'opposition vous pouvez aller voir -et je vous l'ai déjà dit à tous- le

Directeur Général des Services qui répond directement à vos questions ou vous envoie vers quelqu'un qui peut y répondre.

Quant à la gestion du personnel j'en fais bien évidemment mon affaire, comme la loi m'y oblige et comme je prends cette responsabilité à cœur.

Permettez-moi de vous dire que dorénavant je ne vous donnerai que les informations que je dois vous donner, je crois que j'ai fauté par trop de transparence. Parce que vous ayant expliqué à un moment donné comment un contrat d'objectif se mettait en place avec le cinéma nouvellement dirigé par le nouveau directeur et ses équipes, et le nouveau conseil d'administration, face aux grandes difficultés que le cinéma a connues avant lui, je l'avais bien dit « avant lui », et qui est en train de se redresser grâce à lui, je dois vous dire que ce que vous écrivez fait des dégâts. Et eu égard le respect que vous avez pour les gens de culture j'en ai été fortement surpris.

Cela dit, c'est votre droit de fustiger quelqu'un qui se donne à trois cent pour cent et qui remonte la pente après l'installation du Palace, un multiplex de grande envergure, et qui permet aujourd'hui au cinéma Le Méliès non seulement de ne pas avoir fermé mais de continuer d'exister, de rassembler de plus en plus de membres et d'associations qui viennent travailler au sein du Méliès, et des jeunes qui mangent des popcorns, et nous en sommes heureux. Il faut le dire parce qu'avoir une conception ouverte de l'accueil c'est très important, et ce n'est pas péjoratif de la part d'un directeur que de faire comprendre peut-être de façon multi générationnelle que certains ont une conception du cinéma sans bruit, ça se défend et ça se respecte aussi, mais faire cohabiter de façon générale des pratiques d'avenir c'est aussi important.

Donc permettez-moi de vous dire que même si le directeur du cinéma n'est pas membre de mon personnel -je dis

« mon » parce que je suis l'employeur de la Mairie- et je veux protéger chaque membre de ces attaques contre le service public, donc même si le directeur n'est pas membre du personnel du service public municipal, il assure une mission de service public que nous sommes honorés de lui avoir confiée.

Je dois vous dire que je me porte en faux sur votre article, et que je défends bec et ongles notre cinéma, sa direction, les membres du personnel, le conseil d'administration, et bravo pour une petite salle d'une ville moyenne d'exister et de continuer de progresser.

Donc l'organigramme j'en fais mon affaire, si vous avez des questions vous allez les poser au DGS. Et je suis en droit de vous répondre cela parce que ça commence à être agaçant, donc nous allons rester sur la transparence que je vous dois, il n'y aura aucun problème, je vous la dois, je vous la donne, mais je n'irai plus jamais au-delà.

Quant à la liste des élus bénéficiant d'une voiture de fonction, à votre avis ? Le Maire et c'est tout.

Quant à la liste des véhicules, je vous engage à retourner au Budget, vous en avez la liste, mais j'ai demandé au Directeur Général des Services de vous la faire parvenir à nouveau.

Quant à la mise à disposition de téléphones portables on vous a donné le nombre de téléphones portables par services, je ne dois pas vous donner la liste nominative, ça ne se fait pas, ni avec les numéros de téléphone car ce sont des téléphones de service et ce sont des appels interservices. Je mets au défi quiconque des élus de la majorité de me dire qu'ils connaissent un numéro de portable. Tous les chefs de service et l'astreinte ont un portable.

Je crois que j'ai répondu à vos questions diverses. Cela m'a permis de faire une petite digression qui a franchement

tellement blessé... excusez-moi de l'avoir faite parce que ce n'est pas notre habitude de répondre, mais là il le fallait.

L'ordre du jour est épuisé, les questions diverses aussi.

Pas de problèmes sur les décisions du Maire ? (Non)

La séance du Conseil Municipal est levée. Pour ceux qui partent en vacances bonnes vacances, pour ceux qui restent bon travail.

La séance du Conseil Municipal est levée à 18 h 45